

BATIR DEGRISEUR D570

Rénove, nettoie et ravive



Utilisation

Nettoyant dégriseur pour raviver les boiseries polluées et vieilles par le temps. Sans acide oxalique, ni aucune classe de danger, il ne détériore ni les supports, ni les végétaux alentours. **BATIR DEGRISEUR D570** s'applique sur tous types de bois en terrasses, mobilier de jardin, bardages, caillebotis, volets, portes. Sur les bois résineux, il est conseillé de réaliser un test préalable.

Propriétés

- Rénove
- Nettoie.
- Ravive.
- Prêt à l'emploi.
- Toutes essences.

Mise en œuvre

- Les supports doivent être propres, sains, secs et non gras.
- Bien mélanger avant utilisation.
- Prêt à l'emploi.
- **BATIR DEGRISEUR D570** s'applique en pulvérisation de bas en haut en évitant les coulures. Laisser agir entre 5 et 10 minutes puis brosser et rincer. Une action mécanique est nécessaire afin d'éliminer la pollution.
- Rendement d'environ 6 à 8 m² / L selon le support.
- Ne pas appliquer par grand vent, humidité ambiante supérieure à 80 %, en plein soleil ou par temps de pluie.
- Nettoyage du matériel à l'eau avant séchage, ne pas jeter les eaux de lavage à l'égoût.

Caractéristiques techniques

Conditionnement

1 litre et 5 litres.

Densité

1,00.

Conservation

- En emballage d'origine (non ouvert) : 24 mois.
- À l'abri de la chaleur, du gel et de l'humidité.

Rendement

environ 6 à 8 m²/L.

Caractéristiques réglementaires

Assurance

BATIR DEGRISEUR D570 est assuré au titre de la responsabilité civile professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction.

Hygiène et sécurité

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation.

Pour de plus amples informations, merci de consulter notre fiche de données de sécurité.

Déchets

Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts. Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides. Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.

CED : 080112.

La présente fiche technique annule et remplace toute documentation antérieure de cette marque. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatives. Toutefois ces renseignements ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à peindre. L'évolution de la technique étant permanente, nous nous réservons le droit d'apporter à nos fabrications les modifications qui s'imposent sans préavis, et nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Dans le cas particulier des teintes en extérieur, sur des surfaces susceptibles de subir des chocs thermiques cycliques, il est conseillé d'exiger le choix de teintes dont l'indice de luminance lumineuse Y est supérieur à 35.

reca
peintures

RECA S.A.S.
94 route de Toulouse F-31190 AUTERIVE
Tél. : +33 (0)5 61 50 55 50
www.reca.tm.fr
contact@reca.tm.fr